

Licata S.p.A.		Revision n.5 du 07/10/2024 Imprimé le 04/08/2026 Page n. 1 / 11 Remplace la révision:4 (du 07/10/2024)	FR
P10401 - Raso Top BIO			
Fiche de Données de Sécurité			
Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878			
RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise			
1.1. Identificateur de produit			
Code:	P10401		
Dénomination	Raso Top BIO		
UFI :	UDG0-J032-9003-2A1S		
1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées			
Dénomination/Utilisation	pas disponible		
1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
Raison Sociale	Licata S.p.A.		
Adresse	Via dei Mille 32		
Localité et Etat	00185	Roma	(RM)
		Italia	
	Tél.	+39 0922 856088	
	Fax	+39 0922 831427	
Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité.	controllo-qualita@licataspa.it		
1.4. Numéro d'appel d'urgence			
Pour renseignements urgents s'adresser à	French National Products and Composition Database (B.N.P.C.) / French Poison and toxicovigilance Centre Network Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassignyl, 53035 NANCY Cedex France + 33 3 83 85 21 92		
	Poison centres and toxicological / Centres Antipoison et de Toxicovigilance ANGERS 02 41 48 21 21 BORDEAUX 05 56 96 40 80 LILLE 0800 59 59 59 LYON 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY 03 83 22 50 50 PARIS 01 40 05 48 48 TOULOUSE 05 61 77 74 47		
RUBRIQUE 2. Identification des dangers			
2.1. Classification de la substance ou du mélange			
Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.			
Classification e indication de danger:			
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	

Licata S.p.A.		Revision n.5 du 07/10/2024 Imprimé le 04/08/2026 Page n. 2 / 11 Remplace la révision:4 (du 07/10/2024)	FR
P10401 - Raso Top BIO			
RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>			
2.2. Éléments d'étiquetage			
Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.			
Pictogrammes de danger:			
			
Mention d'avertissement:	Danger		
Mentions de danger:			
H318	Provoque de graves lésions des yeux.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H335	Peut irriter les voies respiratoires.		
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
Conseils de prudence:			
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P280	Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.		
P310	Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.		
P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.		
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.		
P264	Lavez-vous soigneusement les mains après utilisation.		
Contient:	Clinker de ciment Portland Chaux hydraulique naturelle Poussière de fumée		
2.3. Autres dangers			
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.			
Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.			
RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants			
3.2. Mélanges			
Contenu:			
Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	
Chaux hydraulique naturelle			
INDEX	18 ≤ x < 19,5	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335	
CE	285-561-1		
CAS	85117-09-5		
Rég. REACH	01-2119475523-36-0016		
Clinker de ciment Portland			
INDEX	4,5 ≤ x < 5	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317	
CE	266-043-4		
CAS	65997-15-1		

EPY 11.7.2 - SDS 1004.14

Licata S.p.A. P10401 - Raso Top BIO		Revision n.5 du 07/10/2024 Imprimé le 04/08/2026 Page n. 3 / 11 Remplace la révision:4 (du 07/10/2024)	FR
RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants ... / >>			
Poussière de fumée INDEX CE CAS Règ. REACH 0,25 ≤ x < 0,3 270-659-9 68475-76-3 01-2119486767-17-0xxx Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317 Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.			
RUBRIQUE 4. Premiers secours			
4.1. Description des premiers secours En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document. En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats. YEUX: Le cas échéant, retirer les verres de contact à condition que l'opération ne présente pas de difficultés. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin. PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante (et si possible avec du savon). Consulter aussitôt un médecin. Éviter tout autre contact avec les vêtements contaminés. INGESTION: Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance. Consulter aussitôt un médecin. INHALATION: Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas de symptômes respiratoires (toux, dyspnée, difficultés respiratoire, asthme), maintenir le blessé dans une position facilitant la respiration. Si nécessaire, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter aussitôt un médecin. <u>Protection des secouristes</u> Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'EPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8. 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit. EFFETS RETARDÉS : Sur la base des informations actuellement disponibles, aucun cas connu d'effets différés après l'exposition à ce produit n'a été recensé. 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. <u>Moyens a conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat</u> Eau courante pour le lavage cutanée et oculaire.			
RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie			
5.1. Moyens d'extinction MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée. MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS Aucun en particulier. 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE Éviter de respirer les produits de combustion. Le produit est combustible et, quand les poussières sont dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'ignition, il peut induire la formation de mélanges explosifs au contact de l'air. L'incendie peut se développer ou être alimenté par le solide éventuellement écoulé du récipient, quand il atteint une température élevée ou par contact avec une source d'ignition. 5.3. Conseils aux pompiers INFORMATIONS GÉNÉRALES Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la			
			 EPY 11.7.2 - SDS 1004.14

Licata S.p.A.		Revision n.5 du 07/10/2024 Imprimé le 04/08/2026 Page n. 4 / 11 Remplace la révision:4 (du 07/10/2024)	FR
P10401 - Raso Top BIO			
santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur. ÉQUIPEMENT Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).			
RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle			
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence			
Éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications. Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.			
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement			
Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.			
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage			
Récupérer le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour sa récupération ou son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau sauf contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.			
6.4. Référence à d'autres rubriques			
D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.			
RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage			
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger			
Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.			
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités			
A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.			
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)			
Informations pas disponibles			
RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle			
8.1. Paramètres de contrôle			
Références réglementaires:			
DEU	Deutschland	Forschungsgemeinschaft MAK- und BAT-Werte-Liste 2022 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe Mitteilung 58	
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2023	
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en FranceDécret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021	
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81	
SVN	Slovenija	Pravilnik o varovanju delavcev pred tveganji zaradi izpostavljenosti kemičnim snovem pri delu (Uradni list RS, št. 100/01, 39/05, 53/07, 102/10, 43/11 – ZVZD-1, 38/15, 78/18 in 78/19)	
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)	
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.	
EPY 11.7.2 - SDS 1004.14			

Clinker de ciment Portland

Licata S.p.A.		Revision n.5 du 07/10/2024 Imprimé le 04/08/2026 Page n. 6 / 11 Remplace la révision:4 (du 07/10/2024)	FR
P10401 - Raso Top BIO			
RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques			
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
Propriétés	Valeur	Informations	
Etat Physique	poudre		
Couleur	beige		
Odeur	caractéristique		
Point de fusion ou de congélation	pas disponible		
Point initial d'ébullition	pas disponible		
Inflammabilité	pas disponible		
Limite inférieur d'explosion	pas disponible		
Limite supérieur d'explosion	pas disponible		
Point d'éclair	pas disponible		
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible		
Température de décomposition	pas disponible		
pH	ca.11		
Viscosité cinématique	pas disponible		
Solubilité	pas disponible		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible		
Pression de vapeur	pas disponible		
Densité et/ou densité relative	pas disponible		
Densité de vapeur relative	pas disponible		
Caractéristiques des particules	pas disponible		
9.2. Autres informations			
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique			
Informations pas disponibles			
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité			
Informations pas disponibles			
RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité			
10.1. Réactivité			
Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.			
10.2. Stabilité chimique			
Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.			
10.3. Possibilité de réactions dangereuses			
Les poussières sont potentiellement explosives en mélange avec l'air.			
10.4. Conditions à éviter			
Éviter l'accumulation de poussières dans l'environnement.			
10.5. Matières incompatibles			
Informations pas disponibles			
10.6. Produits de décomposition dangereux			
Informations pas disponibles			
EPY 11.7.2 - SDS 1004.14			

Licata S.p.A.		Revision n.5 du 07/10/2024 Imprimé le 04/08/2026 Page n. 7 / 11 Remplace la révision:4 (du 07/10/2024)		FR
P10401 - Raso Top BIO				
RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques				
En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.				
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008				
Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations				
Informations pas disponibles				
Informations sur les voies d'exposition probables				
Informations pas disponibles				
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée				
Informations pas disponibles				
Effets interactifs				
Informations pas disponibles				
TOXICITÉ AIGUË				
ETA (Inhalation) du mélange:		Non classé (aucun composant important)		
ETA (Oral) du mélange:		Non classé (aucun composant important)		
ETA (Dermal) du mélange:		Non classé (aucun composant important)		
Chaux hydraulique naturelle				
LD50 (Dermal):		2500 mg/kg Rabbit		
LD50 (Oral):		2000 mg/kg Rat		
LC50 (Inhalation vapeurs):		6,04 mg/l/4h Rat.		
LD50 (Oral):		6450 mg/kg		
CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE				
Provoque une irritation cutanée				
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE				
Provoque des lésions oculaires graves				
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE				
Sensibilisant pour la peau				
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES				
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger				
CANCÉROGÉNITÉ				
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger				
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION				
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger				
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE				
Peut irriter les voies respiratoires				
EPY 11.7.2 - SDS 1004.14				

Licata S.p.A. P10401 - Raso Top BIO		Revision n.5 du 07/10/2024 Imprimé le 04/08/2026 Page n. 8 / 11 Remplace la révision:4 (du 07/10/2024) FR
RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >> TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger DANGER PAR ASPIRATION Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger 11.2. Informations sur les autres dangers D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.		
RUBRIQUE 12. Informations écologiques A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités. 12.1. Toxicité Chaux hydraulique naturelle LC50 - Poissons158 mg/l/96h EC50 - Crustacés49,1 mg/l/48h EC50 - Algues / Plantes Aquatiques184,57 mg/l/72h NOEC Chronique Crustacés32 mg/l NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques48 mg/l 12.2. Persistance et dégradabilité Informations pas disponibles 12.3. Potentiel de bioaccumulation Informations pas disponibles 12.4. Mobilité dans le sol Informations pas disponibles 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%. 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation. 12.7. Autres effets néfastes Informations pas disponibles		
RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination 13.1. Méthodes de traitement des déchets Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur. EMBALLAGES CONTAMINÉS Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.		

EPY 11.7.2 - SDS 1004.14

Licata S.p.A. P10401 - Raso Top BIO		Revision n.5 du 07/10/2024 Imprimé le 04/08/2026 Page n. 9 / 11 Remplace la révision:4 (du 07/10/2024)	FR
RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA). 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification pas applicable 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU pas applicable 14.3. Classe(s) de danger pour le transport pas applicable 14.4. Groupe d'emballage pas applicable 14.5. Dangers pour l'environnement pas applicable 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur pas applicable 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Informations non pertinentes			
RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006 Substances contenues Point75 Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs pas applicable Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH) Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%. Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH) Aucune Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 : Aucune Substances sujettes à la Convention de Rotterdam : Aucune Substances sujettes à la Convention de Stockholm : Aucune Contrôles sanitaires			
		EPY 11.7.2 - SDS 1004.14	

Licata S.p.A.		Revision n.5 du 07/10/2024 Imprimé le 04/08/2026 Page n. 10 / 11 Remplace la révision:4 (du 07/10/2024)		FR
P10401 - Raso Top BIO				
RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation ... / >>				
Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.				
15.2. Évaluation de la sécurité chimique				
Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.				
RUBRIQUE 16. Autres informations				
Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:				
Eye Dam. 1		Lésions oculaires graves, catégorie 1		
Skin Irrit. 2		Irritation cutanée, catégorie 2		
STOT SE 3		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3		
Skin Sens. 1		Sensibilisation cutanée, catégorie 1		
H318		Provoque de graves lésions des yeux.		
H315		Provoque une irritation cutanée.		
H335		Peut irriter les voies respiratoires.		
H317		Peut provoquer une allergie cutanée.		
LÉGENDE:				
- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route				
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë				
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service				
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests				
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)				
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008				
- DNEL: Niveau dérivé sans effet				
- EmS: Emergency Schedule				
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques				
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien				
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests				
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses				
- IMO: International Maritime Organization				
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP				
- LC50: Concentration mortelle 50%				
- LD50: Dose mortelle 50%				
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail				
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique				
- PEC: Concentration environnementale prévisible				
- PEL: Niveau prévisible d'exposition				
- PMT: Persistant, mobile et toxique				
- PNEC: Concentration prévisible sans effet				
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006				
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train				
- TLV: Valeur limite de seuil				
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.				
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée				
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme				
- VOC: Composé organique volatile				
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable				
- vPvM: Très persistant et très mobile				
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).				
BIBLIOGRAPHIE GENERALE:				
1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)				
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)				
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)				
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)				
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)				
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)				
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)				
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)				
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)				
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)				
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)				
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)				
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)				
EPY 11.7.2 - SDS 1004.14				

Licata S.p.A. P10401 - Raso Top BIO	Revision n.5 du 07/10/2024 Imprimé le 04/08/2026 Page n. 11 / 11 Remplace la révision:4 (du 07/10/2024) FR
RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >> 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP) 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP) 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP) 17. Règlement (UE) 2019/1148 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP) 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP) 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP) 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP) 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP) 23. Règlement délégué (UE) 2023/707 24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP) 25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP) 26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP) 27. Règlement délégué (UE) 2024/2564 (XXII Atp. CLP) 28. Règlement (UE) 2024/2865 - The Merck Index. - 10th Edition - Handling Chemical Safety - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet) - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition - Site Internet IFA GESTIS - Site Internet Agence ECHA - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé Note pour les usagers: Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit. Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes. Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques. MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9. Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11. Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12. Modifications par rapport à la révision précédente. Des modifications ont été apportées aux sections suivantes: 01 / 09.	